



République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
du 12 février 2024

Délibération N°13 du 12 février 2024

Date de convocation      **Etaients présents : (18)**  
06.02.24

Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul, Serge Planchon Adjoint,  
Olivier Artur, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon,  
Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle  
Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 18  
Votants : 22

**Etaients Excusés : (5)**

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Benoit Boudet, Mickael Lefebvre,  
Isabelle Normand ayant donné délégation à Maryline Fournier, Guy  
Sénécal ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Arlette Vivet ayant  
donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Julien Ménard

**SDE76**

**Approbation du projet EP-2023-0-76026-M6141**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2023-0-76026-M6141** et désigné  
"Armoire L - Secteur Rue de La Libération", à savoir :

Dépose de l'armoire de commande de l'éclairage public vétuste.  
Fourniture et pose d'une armoire de commande d'éclairage public équipée d'une horloge  
astronomique programmable.  
Dépose de 48 lanternes vétustes et énergivores.  
Fourniture et pose de 48 crosses et 48 lanternes Izylum Led à poser sur supports existants.  
Dépose d'1 mât vétuste équipé d'une lanterne énergivore.  
Fourniture et pose d'un mât d'éclairage public de 6m de hauteur équipé d'une lanterne  
Izylum avec source Led.

dont le montant prévisionnel s'élève à 61 578,00 € T.T.C. et pour lequel la commune  
participera à hauteur de 24 080,25 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil communal décide :

Signé par : MARYLINE FOURNIER  
Date : 16/02/2024  
Qualité : MAIRE

Séance du 12 février

Envoyé en préfecture le 15/02/2024

Reçu en préfecture le 15/02/2024

Publié le 15/02/24



ID : 076-217600261-20240212-D13\_120224-DE

- **d'adopter** le projet ci-dessus ;
- **d'inscrire** la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 24 080,25 € T.T.C.
- **de demander** au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- **d'autoriser** Madame le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la présente à l'unanimité.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire